

Denrées alimentaires—Comité

En 1966 nous avons assisté à la création, par les gouvernements des provinces des prairies, d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les prix des produits alimentaires. Après avoir effectué des études très complètes, le comité a publié son rapport en mars 1968. C'est là encore une question de statistiques. Environ à la même époque, une commission royale d'enquête était chargée d'étudier l'augmentation du coût de la vie et le coût des produits alimentaires en Nouvelle-Écosse. Le comité du Sénat sur les finances a ensuite entrepris une étude. Il était chargé d'étudier les problèmes de croissance, d'emploi et de stabilité des prix. Le rapport de ce comité figure maintenant aux dossiers et fait certaines recommandations précises conformes à son mandat.

Nous ne pouvons évidemment pas oublier la défunte et peu regrettée Commission des prix et des revenus, créée par l'actuel gouvernement pour tenter de contrôler l'inflation. Nous entendons peu parler maintenant de la Commission des prix et des revenus et l'on se demande ce qu'il est advenu de l'organisation substantielle issue de la création de cette commission. Je crois savoir qu'une partie de cette organisation appartient toujours à la structure du gouvernement. Ses services s'avéreront peut-être utiles pour venir en aide au comité lorsqu'il entreprendra son étude.

Je veux parler de l'établissement de ces comités et de ces commissions pour souligner ma thèse, c'est-à-dire l'opportunité d'effectuer maintenant une autre étude. Une fois encore je me reporte à mon collègue, le député de Northumberland-Durham même si ce faisant, j'ai de très graves réserves à faire au sujet de ce que ce comité de la Chambre peut espérer plus précisément accomplir, notamment à la lumière de la déclaration du ministre des Finances (M. Turner) hier à la conférence fédérale-provinciale, alors que se poursuivait en cette enceinte le débat sur l'établissement de ce comité. Le ministre a dit qu'il ne prévoyait aucune amélioration de la situation générale attribuable à la hausse des prix des produits alimentaires au Canada.

Ces propos du ministre des Finances, fort bien exposés aujourd'hui par le chef de l'opposition (M. Stanfield), nous amènent à nous demander quels motifs incitent le gouvernement à établir ce comité. Si le gouvernement espère pouvoir dissimuler le problème ou le mettre au rancart comme le sont les études, les rapports et les recommandations des comités analogues, il ne comprend pas parfaitement la constitution du Parlement.

La Chambre des communes n'est pas prête, peu importe ce que le ministre des Finances a pu dire hier, à classer cette affaire, ni à oublier les délibérations de ce comité. Les députés ne sont pas prêts non plus à tolérer une situation du genre de celle de 1966 lorsque le comité du Sénat et de la Chambre des communes a été établi. Je ne crois pas que les députés veuillent appuyer ce qui pourrait bien devenir, si le gouvernement est laissé libre de faire ce qu'il entend, une série de pique-niques à travers le pays pour les députés. A mon avis, ni les députés, ni la population n'y consentiront.

On a recueilli assez de données et on a effectué assez d'études. Je crois que l'un des principaux objectifs de ce comité devrait être de compiler les principales recommandations de tous les comités que je viens de mentionner, car même s'ils sont établis depuis quelques années, leurs conclusions et leurs recommandations sont toujours d'actualité au Canada. Il s'agit d'un problème beaucoup trop grave que pour être dissimulé ou classé par le gouvernement après une longue étude effectuée par un comité de la

[M. McGrath.]

Chambre des communes. La situation est grave car au Canada ceux qui pâtissent le plus aujourd'hui de l'inflation et de la hausse du coût de la vie sont ceux dont les revenus sont faibles, moyens, ou fixes; les pauvres, les pauvres qui travaillent et les vieillards pensionnés. Nous ne pouvons pas nous permettre de trop tarder à nous occuper de ce problème très grave auquel fait face notre pays aujourd'hui.

Il se trouve que je viens d'une province qui jouit de la distinction assez douteuse d'avoir le coût de la vie le plus élevé par habitant du pays, et le revenu le plus faible par habitant du pays. Que s'est-il passé depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir? Il y a deux ans, nous avons vu le gouvernement prendre des dispositions pour bloquer les tarifs marchandises. Ce blocage n'ayant pas été réalisé, il y a eu neuf augmentations des tarifs marchandises en deux ans. Chaque fois que les chemins de fer augmentent leurs tarifs marchandises, le coût de la vie augmente en même temps car une augmentation des tarifs marchandises doit être absorbée par le consommateur qui, en fin de compte, en fait les frais. Malgré des demandes réitérées au gouvernement de bloquer immédiatement les tarifs marchandises, nous sommes à la veille de nouvelles augmentations de ces tarifs. Ces augmentations contribuent au coût élevé de la vie dans les provinces de l'Atlantique, et partout au Canada d'ailleurs. Elles contribuent énormément aux privations imposées aux pauvres, aux gagne-petit et à ceux qui vivent d'un revenu fixe.

Le discours du trône faisait allusion à une conférence que le gouvernement se propose de tenir avec les gouvernements provinciaux des cinq régions du pays pour étudier la question générale des tarifs de transport et de leur répercussion sur le coût de la vie. C'est encourageant, mais j'estime que le problème est assez grave pour que le gouvernement prenne dès maintenant les dispositions nécessaires pour soumettre à la Chambre une mesure législative visant à bloquer immédiatement ces tarifs. Le gouvernement prouverait ainsi sa bonne foi, et qu'il s'intéresse véritablement à la question. Compte tenu de la composition de la présente législature, qui sait dans combien de temps cette conférence, si nécessaire soit-elle, pourra avoir lieu?

Par conséquent, étant donné l'urgence de la question et la gravité de la situation, et parce qu'elle a déjà été étudiée par des comités parlementaires, par des commissions royales d'enquête dans tout le pays et par des commissions d'enquête provinciales, parce que nous croyons qu'elle a été suffisamment étudiée, et afin d'obliger le comité à agir conformément à l'urgence de la situation et à faire rapport promptement à la Chambre, je propose, avec l'appui du député de Trinity (M. Hellyer):

Qu'on modifie la motion en y insérant, immédiatement après le troisième paragraphe, les mots suivants:

«Que ledit comité présente son rapport final et ses recommandations dans les trois mois qui suivront sa création.»

● (1210)

[Français]

M. John Harney (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, puisque c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre à un autre moment que la période des questions orales, j'aimerais d'abord vous offrir, ainsi qu'à votre adjoint (M. McCleave) mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à vos postes respectifs.